

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2021

---

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT  
EN GUADELOUPE - (N° 3669)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL30

présenté par  
Mme Benin, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

Substituer à l'alinéa 5 les quatre alinéas suivants :

« II. – Sont membres du syndicat mixte :

« 1° Les communautés d'agglomération CAP Excellence, Grand Sud Caraïbe, du Nord Grande-Terre, de la Riviera du Levant et du Nord Basse-Terre ;

« 2° La région de Guadeloupe ;

« 3° Le département de la Guadeloupe. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.